CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 15 décembre 2023

Avis du CSRPN relatif à la liste rouge oiseaux nicheurs des Hauts-de-France

Suite à l'avis favorable de l'UICN sur le travail réalisé concernant la Liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France, notamment sur l'application rigoureuse des catégories et critères élaborés par la méthodologie UICN et de la démarche garantissant l'objectivité, la collégialité et la qualité du travail, la liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France a été soumise pour avis et validation scientifique au CSRPN. Les membres du CSRPN ont formulé une demande de compléments. Lors d'un premier examen le 17 novembre 2023, les membres du CSRPN ont formulé une demande de compléments.
Les réponses à cette dernière ont été présentées et débattues lors de la séance plénière du 15 décembre 2023.
Le résultat des discussions et arbitrages pour les quelques espèces qui ont soulevé des interrogations de la part des membres du CSRPN est résumé ci-dessous. Certaines espèces ont ainsi vu leur statut modifié.
Le CSRPN a également validé pour les autres espèces (celles sans commentaires dans le résumé) les analyses et statuts proposés.

Résumé de l'examen du statut des espèces

Espèces initialement évaluées en danger critique d'extinction (CR)
- Cochevis huppé : espèce maintenue en CR.
- Garrot à œil d'or : évolution du classement vers Nab.
Remarque : pour la Bécassine des marais, le Chevalier gambette, l'Huîtrier pie, la Sarcelle d'hiver et le Milan royal : le CSRPN demande que les commentaires qui justifient leur classement soient plus précis (limite d'aire de répartition, très faibles effectifs, etc.).

Espèces initialement évaluées en danger (EN)
- Nette rousse : **Evolution du classement vers Nab**
Espèce nicheuse de manière anecdotique depuis moins de 10 ans, mais dont les effectifs sont en augmentation. Considérant les tendances actuelles, elle pourrait être classée EN dans la prochaine liste rouge. Le CSRPN demande que la justification du classement de ce taxon, dont l'installation en région est récente, soient précisées dans les commentaires qui accompagneront la parution de la liste rouge.
- Pipit farlouse : Espèce maintenue en EN.
Espèce pour laquelle les milieux sont en régression et qui subit l'évolution des pratiques agricoles dont la fauche précoce.

Espèces initialement évaluées vulnérables (VU)
- Alouette des champs :Espèce maintenue en VU.
Le critère retenu pour le classement de l'espèce est la baisse des effectifs du fait, notamment, des pratiques agricoles même si ses habitats sont toujours présents.
- Bécasse des bois : Espèce maintenue en VU.
Lors de l'estimation des effectifs (inférieur à 1000 individus)… il n'a pas été possible de mobiliser les données de l'OFB (absence de retour). La disparition généralisée des prairies autour des bois accentue les menaces pesant sur les populations.
- Bergeronnette printanière. Espèce maintenue en VU.

- Bruant proyer : espèce maintenue en VU.
- Coucou gris : Espèce maintenue en VU.
La régression des populations est constatée ainsi qu'un décalage phénologique par rapport à ses espèces hôtes.
- Fauvette des jardins : espèce maintenue en VU.
- Guêpier d'Europe : Espèce maintenue en VU.
Il existe une forte disparité dans sa répartition régionale, malgré une extension de son aire de répartition.
- Linotte mélodieuse : Espèce maintenue en VU.
Les chiffres montrent une baisse des effectifs.
- Moineau domestique : Espèce maintenue en VU.
Le critère retenu est une baisse des effectifs bien que l'espèce soit considérée comme commune.
- Petit Gravelot : Espèce maintenue en VU.
Bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste dans ses habitats, il est possible que l'espèce soit sous détectée.
- Serin cini : Espèce maintenue en VU.
Le suivi STOC n'est pas adapté à cette espèce. Une baisse des effectifs est constatée malgré son caractère thermophile. Un déplacement des populations depuis les villages vers les parcs urbains est suspecté. Elle reste une espèce à suivre dans le cadre des ABC.

Espèces initialement évaluées quasi-menacées (NT)
- Accenteur mouchet : Evolution du classement vers LC.
Espèce sous détectée par les suivis STOC du fait qu'il s'agit d'un chanteur de plus en précoce**.**
- Bouvreuil pivoine : **Evolution du classement vers VU.**
L'espèce tend à se raréfier et semble souffrir du dérèglement climatique. Elle se maintient dans les zones plus fraîches. Le STOC met en évidence une baisse de 74% des effectifs.
- Effraie des clochers : espèce maintenue en NT.
- Goéland brun : Espèce maintenue en NT.
La population nicheuse est certes une petite population, mais le nombre de couples est vraisemblablement sous évalué.

Espèces initialement évaluées non menacées (LC)
- Corbeaux freux: Espèce maintenue en LC.
Une baisse des effectifs est constatée. Le CSRPN souligne la nécessité d'homogénéiser les modes d'évaluation entre territoires et acteurs.
- Gorge-bleue à miroir : Espèce maintenue en LC.
- Martinet noir : Espèce maintenue en LC. Le renouvellement urbain peut lui être défavorable.
- Mouette mélanocéphale : Evolution du classement vers NT.
Espèce à très faible effectif, mais en constante augmentation**.**
- Pic mar : espèce maintenue en LC même si la gestion forestière peut lui être défavorable.
- Pigeon colombin : espèce maintenue en LC même si la gestion forestière peut lui être défavorable.
- Rouge-queue à front blanc : **Evolution du classement vers NT.** La gestion forestière peut lui être défavorable. À cela s'ajoute la disparition des vieux arbres dans le bocage et autour des bourgs ruraux**.**
- Tarier pâtre : **Evolution du classement vers NT.** La régression de l'espèce est liée à la disparition progressive des prairies**.**
- Sterne pierregarin : **Evolution du classement vers NT.**
La principale population est très localisée à Gravelines.

Espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes pour statuer (DD)
- Elanion blanc : après présentation des différents éléments, cette espèce est maintenue en DD.

Avis du CSRPN

Le CSRPN insiste sur la nécessité d'avoir des données fiables et de qualité pour déterminer le statut de certaines espèces, et sur l'importance de s'appuyer en priorité sur des inventaires structurés. Cela nécessiterait un meilleur accompagnement de l'Etat, notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité.

Le CSRPN insiste sur la qualité des commentaires à fournir justifiant les statuts retenus notamment pour assurer une bonne communication qui permettra la compréhension du public de l'intérêt des listes rouges.

Le CSRPN souligne la qualité du travail accompli qui s'appuie en très grande partie sur le bénévolat associatif ainsi que la qualité de la présentation faite et l'investissement des intervenants du Groupe Ornithologique du Nord et du Pas-de-Calais et de Picardie Nature pour l'élaboration de cette liste rouge.

La liste rouge proposée est validée sous réserve de la prise en compte des modifications de statuts proposées.

Le vice-président du CSRPN des Hauts-de-France

Guillaume Lemoine